

bas les pattes à propos du Birth control

UN OUVRAGE D'AVANT-GARDE

En France, le problème du contrôle des naissances est un sujet qui a été traité et franchement posé au début de l'année 1960 quand parut l'excellent ouvrage de Jacques Deroy : « Des enfants malgré nous » (1). L'auteur, membre du Parti Communiste, y dévota très courageusement « le drame intime des couples ». Pour diverses raisons, principalement d'ordre physique, matériel et moral, il reconnaît à la femme le droit de refuser la maternité. Les méthodes contraceptives étant la seule façon véritablement efficace de prévenir une grossesse indésirée, il demande que soit enfin autorisée la diffusion des produits anti-conceptuels.

Cette divulgation est rendue impossible par les articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961, qui confère au P.C.F. le droit de « la provocation à l'avortement » et la propagande anticongestive. La loi insiste sur la nécessité de réviser complètement cette loi de circonstance et d'y soumettre au moins les articles 3 et 4.

Bref, Jacques Deroy était particulièrement mécontent et proposait l'application d'un certain nombre de mesures qui seraient non pas comme certains l'ont prétendu, une limitation de la liberté des naissances. Ce contrôle donnerait à la maternité toute sa grandeur d'être une responsabilité humaine et consciente.

Cette prise de position nette et précise, qui se cristallisa très rapidement en une œuvre d'avant-garde, fut décidée du « Birth-control ». Le livre fit gronder la droite, les autorités catholiques, les communistes P.C.F. Elles lui reprochèrent de répéter un caractère purement égoïste de la maternité, de vouloir le non-maternalisme. Il fut par contre chaleureusement accueilli par la gauche, les protestants, ainsi que par de nombreux intellectuels et communistes.

« SECOURS LA GAUCHE ET... »

Une après querelle s'ensuivit qui se traduisit sur le plan politique par l'indignation parue dans l'Assemblée Nationale, le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

lique. Usant et abusant de la loi, elle confondit grossièrement le projet de la contraception pour arriver à des déclarations verbales qui ont été reprises par les journaux. Les nationalistes la conception limite les naissances, elle s'inspire du droit-maternalisme. « Cette tendance propre au couple petit-bourgeois recroqueville et agreste » (l'édito). Elle a toujours été le credo des anarchistes « d'archaïsme » et un réactionnaire « des amérindiens », les américains, les capitalistes, etc.

Bref, en schématisant la « générale » nous nous trouvons devant la formule suivante : « contraception = non-maternalisme = petite-bourgeoisie = anarchisme = réaction = capitalisme = C.Q.F.D. » Et contre cela, le parti, de la classe ouvrière à toujours lutté « contre le sentiment de la classe du peuple ». Pour ce manque de la politisation, le tout était joint au moins les articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961, qui confère au P.C.F. l'obligation de « la provocation à l'avortement » et la propagande anticongestive. La loi insiste sur la nécessité de réviser complètement cette loi de circonstance et d'y soumettre au moins les articles 3 et 4.

Bref, Jacques Deroy était particulièrement mécontent et proposait l'application d'un certain nombre de mesures qui seraient non pas comme certains l'ont prétendu, une limitation de la liberté des naissances. Ce contrôle donnerait à la maternité toute sa grandeur d'être une responsabilité humaine et consciente.

« SECOURS LA GAUCHE ET... »

Une après querelle s'ensuivit qui se traduisit sur le plan politique par l'indignation parue dans l'Assemblée Nationale, le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

opèrent un brusque revirement. Le 28 mai 1960, « L'Humanité » reproduisit le texte du projet de loi présenté à l'Assemblée Nationale par les membres du groupe communiste. Pour rattraper leur retard, ces derniers allèrent jusqu'à dire que les progressistes, les radicaux et les socialistes. Ils proposèrent l'abrogation, non seulement des articles déjà mentionnés, mais également de ceux des deux premiers relatifs à l'avortement.

ATTENTION !

Cette unanimité définitive de la gauche à l'égard du contrôle des naissances, problème qui était inévitable d'aborder tôt ou tard, devait évidemment avoir des répercussions sur le plan politique et entraîner l'opposition systématique de la droite, toujours soutenue par les autorités catholiques. Il est fort regrettable que les deux bords aient tant politisé ce sujet qui ne devrait normalement se situer que sur le terrain humanitaire.

Donner un caractère politique au problème et humanitaire au mouvement pour le contrôle des naissances serait une grande erreur de tactique. Du fait que la loi du 31 juillet 1961 est toujours en vigueur, la reconnaissance de ce mouvement, qui est le droit, toujours soutenu par les autorités catholiques, il est fort regrettable que les deux bords aient tant politisé ce sujet qui ne devrait normalement se situer que sur le terrain humanitaire.

Le verdict de Maurice Thorez et de sa clique fut cependant très net : « Birth-control », et surtout par ceux qui justifieront leur accord en se référant aux théories de Lénine, de Staline, de Krouchtchev, exposé sous le point de vue d'une « lutte de classes » et du « non-maternalisme ». Il fut par contre chaleureusement accueilli par la gauche, les protestants, ainsi que par de nombreux intellectuels et communistes.

« SECOURS LA GAUCHE ET... »

Une après querelle s'ensuivit qui se traduisit sur le plan politique par l'indignation parue dans l'Assemblée Nationale, le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

« DIVISE LES COMMUNISTES... »

La question du « Birth-control » fut soulevée au sein du P.C.F. au cours d'un congrès qui eut lieu à Paris le 23 février 1960. Le 23 février 1960, d'une proposition de loi tendant à l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Elle était soumise par trois parlementaires progressistes : René Astarie de la Vierge, Dreyfus-Belleville et le docteur Pierre Perraud. Le 16 mars, plusieurs députés radicaux, dont M. Bernu-Lemoine, ont voté en faveur de l'abrogation des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1961. Les membres des groupes socialistes et communistes devaient également voter en faveur de cette même année 1960. Rappelons, pour mémoire, que ces parlementaires ont voté l'objet d'une discussion.

le monde est en émoi, angoissé par l'accident soviétique, un savant anglais, victime de ses recherches pour trouver le virus responsable de la peste, sans espoir de nous sauver par un quelconque remède, nous avons même le devoir de nous inactiver et, avant qu'il ne soit trop tard, demander la mise hors d'état de nuire de ces savants colériques dans leur oratoire, nous sommes en mesure, en soumettant, devant l'œuvre criminelle qu'ils accomplissent, la cravate de la peste ou de toute autre cause aussi maléfique que celle qui a conduit le monde à la catastrophe de la bombe : ce n'est pas de la vie d'avant vouloir à la préparation à la guerre et à nous préparant une mort collective aussi effroyable que l'écueil : pour nous, par conséquent, il n'y a plus cher que tous ceux qui travaillent, coopèrent aux recherches et à la préparation à la guerre et à ces apocalyptiques destructions, nous nous doutons que les travaux sont destinés aux entreprises militaires, que tous les chefs civils et militaires, ceux qui président, ordonnent, commandent ces génocides sont, avant que nous en soyons

le monde est en émoi, angoissé par l'accident soviétique, un savant anglais, victime de ses recherches pour trouver le virus responsable de la peste, sans espoir de nous sauver par un quelconque remède, nous avons même le devoir de nous inactiver et, avant qu'il ne soit trop tard, demander la mise hors d'état de nuire de ces savants colériques dans leur oratoire, nous sommes en mesure, en soumettant, devant l'œuvre criminelle qu'ils accomplissent, la cravate de la peste ou de toute autre cause aussi maléfique que celle qui a conduit le monde à la catastrophe de la bombe : ce n'est pas de la vie d'avant vouloir à la préparation à la guerre et à nous préparant une mort collective aussi effroyable que l'écueil : pour nous, par conséquent, il n'y a plus cher que tous ceux qui travaillent, coopèrent aux recherches et à la préparation à la guerre et à ces apocalyptiques destructions, nous nous doutons que les travaux sont destinés aux entreprises militaires, que tous les chefs civils et militaires, ceux qui président, ordonnent, commandent ces génocides sont, avant que nous en soyons

PAR A. BARDE

Le monde est en émoi, angoissé par l'accident soviétique, un savant anglais, victime de ses recherches pour trouver le virus responsable de la peste, sans espoir de nous sauver par un quelconque remède, nous avons même le devoir de nous inactiver et, avant qu'il ne soit trop tard, demander la mise hors d'état de nuire de ces savants colériques dans leur oratoire, nous sommes en mesure, en soumettant, devant l'œuvre criminelle qu'ils accomplissent, la cravate de la peste ou de toute autre cause aussi maléfique que celle qui a conduit le monde à la catastrophe de la bombe : ce n'est pas de la vie d'avant vouloir à la préparation à la guerre et à nous préparant une mort collective aussi effroyable que l'écueil : pour nous, par conséquent, il n'y a plus cher que tous ceux qui travaillent, coopèrent aux recherches et à la préparation à la guerre et à ces apocalyptiques destructions, nous nous doutons que les travaux sont destinés aux entreprises militaires, que tous les chefs civils et militaires, ceux qui président, ordonnent, commandent ces génocides sont, avant que nous en soyons

le monde est en émoi, angoissé par l'accident soviétique, un savant anglais, victime de ses recherches pour trouver le virus responsable de la peste, sans espoir de nous sauver par un quelconque remède, nous avons même le devoir de nous inactiver et, avant qu'il ne soit trop tard, demander la mise hors d'état de nuire de ces savants colériques dans leur oratoire, nous sommes en mesure, en soumettant, devant l'œuvre criminelle qu'ils accomplissent, la cravate de la peste ou de toute autre cause aussi maléfique que celle qui a conduit le monde à la catastrophe de la bombe : ce n'est pas de la vie d'avant vouloir à la préparation à la guerre et à nous préparant une mort collective aussi effroyable que l'écueil : pour nous, par conséquent, il n'y a plus cher que tous ceux qui travaillent, coopèrent aux recherches et à la préparation à la guerre et à ces apocalyptiques destructions, nous nous doutons que les travaux sont destinés aux entreprises militaires, que tous les chefs civils et militaires, ceux qui président, ordonnent, commandent ces génocides sont, avant que nous en soyons

ROLAND LEWIN

le monde est en émoi, angoissé par l'accident soviétique, un savant anglais, victime de ses recherches pour trouver le virus responsable de la peste, sans espoir de nous sauver par un quelconque remède, nous avons même le devoir de nous inactiver et, avant qu'il ne soit trop tard, demander la mise hors d'état de nuire de ces savants colériques dans leur oratoire, nous sommes en mesure, en soumettant, devant l'œuvre criminelle qu'ils accomplissent, la cravate de la peste ou de toute autre cause aussi maléfique que celle qui a conduit le monde à la catastrophe de la bombe : ce n'est pas de la vie d'avant vouloir à la préparation à la guerre et à nous préparant une mort collective aussi effroyable que l'écueil : pour nous, par conséquent, il n'y a plus cher que tous ceux qui travaillent, coopèrent aux recherches et à la préparation à la guerre et à ces apocalyptiques destructions, nous nous doutons que les travaux sont destinés aux entreprises militaires, que tous les chefs civils et militaires, ceux qui président, ordonnent, commandent ces génocides sont, avant que nous en soyons

CHRONIQUE EMPIREIRE

le monde est en émoi, angoissé par l'accident soviétique, un savant anglais, victime de ses recherches pour trouver le virus responsable de la peste, sans espoir de nous sauver par un quelconque remède, nous avons même le devoir de nous inactiver et, avant qu'il ne soit trop tard, demander la mise hors d'état de nuire de ces savants colériques dans leur oratoire, nous sommes en mesure, en soumettant, devant l'œuvre criminelle qu'ils accomplissent, la cravate de la peste ou de toute autre cause aussi maléfique que celle qui a conduit le monde à la catastrophe de la bombe : ce n'est pas de la vie d'avant vouloir à la préparation à la guerre et à nous préparant une mort collective aussi effroyable que l'écueil : pour nous, par conséquent, il n'y a plus cher que tous ceux qui travaillent, coopèrent aux recherches et à la préparation à la guerre et à ces apocalyptiques destructions, nous nous doutons que les travaux sont destinés aux entreprises militaires, que tous les chefs civils et militaires, ceux qui président, ordonnent, commandent ces génocides sont, avant que nous en soyons

Un grand problème

Que faire de la Légion Etrangère ?

En janvier 1961 un certain général Gady avait posé le problème : « Impossible d'abandonner l'Algérie, mais on ne saurait plus que faire de la Légion ». Et en avril suivant ce fut le puits des généraux de la Légion d'Étranger. Main tenant on est bien embarrassé : Ou mettre la Légion à la disposition de la France, ou la laisser à la Légion. L'idéal serait que tous les pays intéressés prennent une franchise à côté pour y fixer leur Légion.

Il y a la-bas un climat tonique, on souffre un grand vent d'aventure et pas le moindre s'indigne pour nos problèmes. Tous les militaires de carrière du monde pourraient y entraîner à loisir et même se faire un plaisir de leur vie. En attendant que le progrès nous permette de leur envoyer vivre médiocrement sur les autres continents.

Capitaine BORDURE

le monde est en émoi, angoissé par l'accident soviétique, un savant anglais, victime de ses recherches pour trouver le virus responsable de la peste, sans espoir de nous sauver par un quelconque remède, nous avons même le devoir de nous inactiver et, avant qu'il ne soit trop tard, demander la mise hors d'état de nuire de ces savants colériques dans leur oratoire, nous sommes en mesure, en soumettant, devant l'œuvre criminelle qu'ils accomplissent, la cravate de la peste ou de toute autre cause aussi maléfique que celle qui a conduit le monde à la catastrophe de la bombe : ce n'est pas de la vie d'avant vouloir à la préparation à la guerre et à nous préparant une mort collective aussi effroyable que l'écueil : pour nous, par conséquent, il n'y a plus cher que tous ceux qui travaillent, coopèrent aux recherches et à la préparation à la guerre et à ces apocalyptiques destructions, nous nous doutons que les travaux sont destinés aux entreprises militaires, que tous les chefs civils et militaires, ceux qui président, ordonnent, commandent ces génocides sont, avant que nous en soyons

CHRONIQUE EMPIREIRE

le monde est en émoi, angoissé par l'accident soviétique, un savant anglais, victime de ses recherches pour trouver le virus responsable de la peste, sans espoir de nous sauver par un quelconque remède, nous avons même le devoir de nous inactiver et, avant qu'il ne soit trop tard, demander la mise hors d'état de nuire de ces savants colériques dans leur oratoire, nous sommes en mesure, en soumettant, devant l'œuvre criminelle qu'ils accomplissent, la cravate de la peste ou de toute autre cause aussi maléfique que celle qui a conduit le monde à la catastrophe de la bombe : ce n'est pas de la vie d'avant vouloir à la préparation à la guerre et à nous préparant une mort collective aussi effroyable que l'écueil : pour nous, par conséquent, il n'y a plus cher que tous ceux qui travaillent, coopèrent aux recherches et à la préparation à la guerre et à ces apocalyptiques destructions, nous nous doutons que les travaux sont destinés aux entreprises militaires, que tous les chefs civils et militaires, ceux qui président, ordonnent, commandent ces génocides sont, avant que nous en soyons

CHRONIQUE EMPIREIRE

le monde est en émoi, angoissé par l'accident soviétique, un savant anglais, victime de ses recherches pour trouver le virus responsable de la peste, sans espoir de nous sauver par un quelconque remède, nous avons même le devoir de nous inactiver et, avant qu'il ne soit trop tard, demander la mise hors d'état de nuire de ces savants colériques dans leur oratoire, nous sommes en mesure, en soumettant, devant l'œuvre criminelle qu'ils accomplissent, la cravate de la peste ou de toute autre cause aussi maléfique que celle qui a conduit le monde à la catastrophe de la bombe : ce n'est pas de la vie d'avant vouloir à la préparation à la guerre et à nous préparant une mort collective aussi effroyable que l'écueil : pour nous, par conséquent, il n'y a plus cher que tous ceux qui travaillent, coopèrent aux recherches et à la préparation à la guerre et à ces apocalyptiques destructions, nous nous doutons que les travaux sont destinés aux entreprises militaires, que tous les chefs civils et militaires, ceux qui président, ordonnent, commandent ces génocides sont, avant que nous en soyons

le monde est en émoi, angoissé par l'accident soviétique, un savant anglais, victime de ses recherches pour trouver le virus responsable de la peste, sans espoir de nous sauver par un quelconque remède, nous avons même le devoir de nous inactiver et, avant qu'il ne soit trop tard, demander la mise hors d'état de nuire de ces savants colériques dans leur oratoire, nous sommes en mesure, en soumettant, devant l'œuvre criminelle qu'ils accomplissent, la cravate de la peste ou de toute autre cause aussi maléfique que celle qui a conduit le monde à la catastrophe de la bombe : ce n'est pas de la vie d'avant vouloir à la préparation à la guerre et à nous préparant une mort collective aussi effroyable que l'écueil : pour nous, par conséquent, il n'y a plus cher que tous ceux qui travaillent, coopèrent aux recherches et à la préparation à la guerre et à ces apocalyptiques destructions, nous nous doutons que les travaux sont destinés aux entreprises militaires, que tous les chefs civils et militaires, ceux qui président, ordonnent, commandent ces génocides sont, avant que nous en soyons

le monde est en émoi, angoissé par l'accident soviétique, un savant anglais, victime de ses recherches pour trouver le virus responsable de la peste, sans espoir de nous sauver par un quelconque remède, nous avons même le devoir de nous inactiver et, avant qu'il ne soit trop tard, demander la mise hors d'état de nuire de ces savants colériques dans leur oratoire, nous sommes en mesure, en soumettant, devant l'œuvre criminelle qu'ils accomplissent, la cravate de la peste ou de toute autre cause aussi maléfique que celle qui a conduit le monde à la catastrophe de la bombe : ce n'est pas de la vie d'avant vouloir à la préparation à la guerre et à nous préparant une mort collective aussi effroyable que l'écueil : pour nous, par conséquent, il n'y a plus cher que tous ceux qui travaillent, coopèrent aux recherches et à la préparation à la guerre et à ces apocalyptiques destructions, nous nous doutons que les travaux sont destinés aux entreprises militaires, que tous les chefs civils et militaires, ceux qui président, ordonnent, commandent ces génocides sont, avant que nous en soyons

PAR A. BARDE

le monde est en émoi, angoissé par l'accident soviétique, un savant anglais, victime de ses recherches pour trouver le virus responsable de la peste, sans espoir de nous sauver par un quelconque remède, nous avons même le devoir de nous inactiver et, avant qu'il ne soit trop tard, demander la mise hors d'état de nuire de ces savants colériques dans leur oratoire, nous sommes en mesure, en soumettant, devant l'œuvre criminelle qu'ils accomplissent, la cravate de la peste ou de toute autre cause aussi maléfique

P. V. BERTHIER